

L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE

Apprenez à conduire dès 15 ans avec la conduite anticipée chez CSR ISSY LES MOULINEAUX !

Dès 15 ans, vous pouvez passer votre permis de conduire AAC sur une période de 3 ans. **Vous serez considéré comme apprenti conducteur dès que l'on vous délivrera votre attestation de fin de formation initiale.**

Votre auto-école **CSR MOULINEAUX** vous accompagne tout au long de votreformation au permis de conduire :

- Nos conseillers en formation constituent votre dossier et réalisent toutes les démarches préfectorales

- Vous apprenez les règles du code de la route : **vous vous entraînez en salle et/ou en ligne avec nos outils pédagogiques** conforme à la réforme 2016.

Une fois le niveau requis, vous passez l'examen du code de la route (ETG) enrépondant à 40 questions sur tous les thèmes vu durant la formation (maximum 5 fautes).

- Vous effectuez au minimum **20 leçons de conduite avec votre formateur agréé** en validant 4 étapes dites "compétences" conformes au le REMC.

- À la fin de votre formation initiale, vous recevrez une attestation qui vouspermettra de débuter votre apprentissage de la conduite avec votre accompagnateur (possédant un permis B depuis plus de 5 ans et âgé d'au moins 23 ans).

- **Un parcours d'au moins 3 000 kilomètres** doit être réalisé enmaximum 3 ans.

- Au cours de votre apprentissage, **2 rendez-vous pédagogiques** doiventêtre effectués en auto-école.

Pendant votre apprentissage, le premier rendez-vous pédagogique sera à prévoir. Il intervient **entre 4 et 6 mois après la date de délivrance de l'attestation. Le deuxième arrive après les 3 000 kilomètres réalisés** (un troisième peut être à prévoir)

- **Lorsque vous êtes prêt**, vous passez l'examen pratique du permis deconduire.

Cette formation vous permettra d'acquérir **une plus grande expérience de la conduite.**

Vous pouvez conduire quand vous le désirez mais toujours avec votre accompagnateur.

Vous serez plus confiant et rassurée lors du passage de l'examen de conduire.

De plus, elle améliore en plus le taux de réussite au permis de conduire et vous donne droit à certains avantages tels que l'assurance auto ou la probation du permis à 2 ans au lieu de 3 ans en permis classique.

Pour en savoir plus sur la conduite anticipée, rendez-vous sur le site de lasécurité routière.